EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 novembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf novembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 novembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Pascal GUITTARD, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Gérard BOHNER arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Madame Fabienne MONTEL arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Christiane JALICON)
Madame Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Françoise NOUHEN)
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre BRENAS)
Suite à un échange avec Monsieur Florent NARANJO, Monsieur le Maire suspend la séance à 19 h 47. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 19 h 52.

Rapport N° 27

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE INTITULE « DE L'AMOUR A LA MORT : AUTEURS ET PREVENTION »

Le colloque intitulé « De l'amour à la mort » se déroulera le 30 novembre prochain à la faculté d'Odontologie.

L'organisation de ce colloque s'inscrit dans le cadre des manifestations menées autour du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes.

C'est la deuxième année qu'une telle programmation est proposée aux professionnel.le.s de santé, travailleur.se.s sociaux.ales, bénévoles associatif.ve.s travaillant sur le département du Puy-de-Dôme.

Cette journée, qui s'inscrit dans les plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, a pour objectif de sensibiliser le public visé à la prise en charge des auteurs de violences, mais aussi sur les outils de prévention existants.

Plusieurs intervenant.e.s spécialisé.e.s sur ces sujets interviendront toute la journée dont Monsieur le Procureur de la République, la Docteure Alexia Delbreil, médecin légiste au service de médecine légale du CHU de Poitiers, un magistrat du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, une représentante du Centre de Ressources pour les Intervenant.e.s auprès d'auteurs de violences sexuelles …

Le CHU sollicite une subvention d'un montant de 2000 euros sur un montant total prévisionnel de 5700 euros.

Des co-financements ont été demandés à l'État et au Conseil Départemental pour des montants respectifs de 2000 et 1700 euros. Cette journée est gratuite pour l'ensemble des participant.e.s.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente cette action, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer cette subvention de 2000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 juillet

Le Maire,

Pour et par délégation,

L'Adjointe

Manuela FERREIRA DE SOUSA